



Direction Générale des Services

P.V. N°02 XV 2025

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

LUNDI 31 MARS 2025

- CONVOCATION -

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, - Partie Législative – 1^{er} partie - Livre V - Titre 1^{er} - Chapitres I et II, le conseil d'arrondissement du 15^{ème} a été convoqué par nous, Maire du 15^{ème}, par lettre en date du 25 mars 2025 pour sa deuxième ordinaire de l'année, qui se tiendra dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^{ème} :

Le lundi 31 mars 2025, à dix-huit heures.

Publication de cette convocation a été effectuée par affichage à la porte de la Mairie du 15^{ème}, le 25 mars 2025.

-PRÉSENTS / REPRÉSENTÉS-

Sont présent(e)s (46) :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Fatiha AGGOUNE, David AMIEL, Anne-Sophie BORDRY, Evelyne BOSCHERON, Thibaut BRAGÉ, Grégory CANAL, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, François CONNAULT, Daniel-Georges COURTOIS, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Inès de RAGUENEL, Clotilde DEROUARD, Charlotte DESROUSSEAUX, Marie-Caroline DOUCERÉ, Agnès EVREN, Sézola FOUCHE, Maud GATEL, Alexia GERMONT, Valérie GIOVANNUCCI, Catherine IBLED, Frédéric JACQUOT, Henri JOZEFOWICZ, Pierre-André KOCH, Louis LATINNE, Karine LEGRAND, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Mathieu LUINAUD, Pierre MENUET, Aminata NIAKATÉ, Ozlem ORAKCI, Jean-Philippe PIERRE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Chantal ROLGEN, Valentin ROUFFIAC, Isabelle ROY, Anthony SAMAMA, Jacques-Henri SEMELLE, Florian SITBON, Anouch TORANIAN, Anne-Claire TYSSANDIER, Hector VESPROUMIS et Hadrien VEYSSIERE.

Sont excusé(e)s (2) :

- Éléonore CREUZE, donne pouvoir à Jean-Yves PINET
- Louisa FERHAT, donne pouvoir à Sylvie CEYRAC

Absent(e)s (6) :

- Fanta BERETÉ,
- Guillaume BOISSONNAT-WU
- Nicolas JEANNETÉ
- Anessa LAHOUASSA
- Franck LEFEVRE
- Arthur WOLFF

-SECRÉTAIRES DE SÉANCE-

Madame Anouch TORANIAN et Monsieur Hector VESPROUMIS, ayant été désignés comme secrétaires de séance.

-ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE-

1. 152025003 Désignation des secrétaires de séance

M. Philippe GOUJON rapporteur.

2. Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 03 février 2025.

3. 2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

M. Mathieu LUINAUD rapporteur.

4. V152025013 Vœu rattaché à la délibération 2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff ; élu.e.s du groupe écologiste de Paris 15e, relatif à la protection des arbres sur les chantiers

5. 2025 DEVE 2 Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'Etablissement Public Paris Musées

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

6. 2025 DEVE 26 Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e) et d'équipements sportifs 13e.

M. Laurent RACAPÉ rapporteur.

7. 2025 DLH 78 Réalisation 23 allée de la deuxième Division Blindée (15e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL Prologues

M. Jean-Philippe PIERRE rapporteur.

8. 2025 DLH 91 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

9. 2025 DLH 105 Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

10. 2025 DLH 106 Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

11. 2025 DPE 8 Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

M. Jean-Yves PINET rapporteur.

12. Communication sur le bilan de la Commission consultative de désignation des logements dans le 15e.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

13. 2025 DAE 13 Subventions et avenants (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion.

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

14. 2025 DAE 84 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros

M. Pierre MENUET rapporteur.

15. 152025004 Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du mardi 6 mai 2025.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

16. 2025 DDCT 47 Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 358 700 euros à 59 associations)

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

17. 2025 DDCT 49 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions (79 400 euros) à 12 associations

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

18. 2025 DDCT 73 Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal « Le Patronage Laïque Jules Vallès » situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15ème.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ rapporteure.

19. 2025 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros).

Mme Inès de RAGUENEL rapporteure.

20. 2025 DFPE 50 Subventions (8 652 864 €), avenant n°1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16ème) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

21. 2025 DFPE 51 2025 DFPE/DSOL 51 - Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

22. 2025 DFPE 54 Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

23. 2025 DFPE 73 Subventions (713 754€), avenant n°1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

24. 2025 DFPE 81 Subvention (6 733 046 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (10e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant

Mme Charlotte DESROUSSEAUX rapporteure.

25. 2025 DSOL 19 Subvention d'investissement et CPO avec la Fondation Saint Jean de Dieu pour la restructuration, la surélévation et l'extension du Centre Sainte Germaine (15e).

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE rapporteure.

26. 2025 DSOL 27 Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.

Mme Sylvie CEYRAC rapporteure.

27. 2025 DSOL 30 Subventions de Fonctionnement et d'investissement (481 480 €) à 12 Associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion

M. Henri JOZEFOWICZ rapporteur.

28. 2025 DAC 251 Subventions (10.550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Mme Clotilde DEROUARD rapporteure.

29. 2025 DAC 346 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.

M. Frédéric JACQUOT rapporteur.

30. 2025 DSP 30 Subventions (174 625 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (15e, 19e) et du budget participatif (15e)

M. Jérôme LORIAU rapporteur.

31. Communication sur l'occupation temporaires des salles de la Mairie et de ses annexes en 2024.

M. Philippe GOUJON rapporteur.

VOEUX

32. V152025005 Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Charlotte Desrousseaux et les élus de majorité du 15ème à l'Académie de Paris et la Ville de Paris pour la défense des écoles du 15e

33. V152025006 Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE et les élus de la majorité municipale relatif à la votation citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues à Paris.

34. V152025007 Vœu au Maire du 15e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la mise en œuvre des résultats de la votation citoyenne du 23 mars 2025

35. V152025008 Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15e relatif à la création de conseils citoyens dans les deux QPV du 15e arrondissement

36. V152025009 Vœu au Maire du 15ème arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15ème » relatif à l'éclairage du fronton de la mairie aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie.

37. V152025010 Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15e relatif à la situation de l'école des Frères Voisin

38. V152025011 Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15e relatif à la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris

39. V152025012 Vœu au Maire du 15ème arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Elu.e.s de gauche du 15ème » relatif aux enjeux de sécurité dans le 15e arrondissement et le lancement de l'application Voisins Vigilants.

- **Transcription des débats -**

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos sièges. Notre Conseil va débuter par la désignation des secrétaires de séance.

1. 152025003 – Désignation des secrétaires de séance

Monsieur le Maire : Monsieur VESPROUMIS et Madame TORANIAN.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 février 2024

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est adopté. Merci.

Le procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 3 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. 2025 DEVE 1 – Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris

4. V152025013 – Vœu rattaché à la délibération 2025 DEVE 1 Plan Biodiversité 2025-2030 de Paris déposé par Aminata Niakaté, Thibaut Bragé et Arthur Wolff; élus du groupe écologiste de Paris 15^e, relatif à la protection des arbres sur les chantiers

Monsieur le Maire : Je vais donner la parole aux uns et aux autres mais je vais peut-être proposer à Madame NIAKATÉ de présenter d'abord son voeu et nous aurons un débat groupé sur le Plan biodiversité.

Madame NIAKATÉ : J'avais prévu d'en parler dans le corps de mon intervention mais je peux commencer si vous le voulez.

Monsieur le Maire : À ce moment-là, si vous avez l'intention d'en parler, allez-y, faites votre intervention globale.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, est soumis à notre examen un nouveau Plan parisien biodiversité 2025–2030. Le précédent plan, s'il a pu paraître complet sur le papier avec de belles avancées, par exemple sur le marché de l'éclairage public, a fait l'objet d'une mise en œuvre assez inégale avec des objectifs qui n'ont pas toujours été tenus. Par exemple, le critère favorable à la biodiversité dans 75 % des marchés de la Ville s'élève aujourd'hui à 42,5 % et nous ne comptons qu'une rue comestible dans Paris plutôt qu'une par arrondissement comme cela était initialement prévu. Les outils du précédent plan sont prometteurs mais peu contraignants. Par exemple, l'usage facultatif du Biodivscore pour évaluer les projets d'aménagement limite son impact. Il manque aussi encore une lisibilité budgétaire pointée par la chambre régionale des comptes dans son rapport sur la végétalisation à Paris.

Le nouveau plan 2025–2030 arrive dans un contexte où les Écologistes ont marqué leur empreinte. Notre influence a été déterminante dans le changement de cap de l'urbanisme parisien. Nous observons une végétalisation massive (plus de 200 rues aux écoles et 130

cours oasis réalisées en 2023), un rehaussement des ambitions du PLU^b avec des mesures de protection, des coeurs d'îlots, des talus petite ceinture et périphérique, la Seine, des arbres remarquables qui sont protégés et avec également des mesures de désimperméabilisation et de végétalisation massives et la création d'une OAP biodiversité. Nous travaillons depuis plus d'un an sur ce nouveau Plan biodiversité. Nous nous réjouissons que celui-ci reprenne les propositions clés portées par les Écologistes, notamment le renforcement de différentes trames, la préservation de l'existant, planter plus et mieux notamment de manière adaptée au changement climatique et rendre la nature accessible à toutes et tous, soutenir la végétalisation participative. Ce plan est un plébiscite des idées écologistes. Nous assumons collectivement un changement de notre rapport à la nature qui n'est pas conçue comme un simple décor mais où on construit une ville avec la nature et non pas malgré elle et où on laisse les herbes s'épanouir dans nos rues. On plante moins d'ornemental mais des espèces adaptées et supports de biodiversité. Dans ce plan, on prend soin de la nature qui nous protège. La nature est notre meilleure alliée contre les conséquences du changement climatique, elle permet de rafraîchir la ville, de résister aux inondations mais elle y est aussi vulnérable, notamment aux vagues de chaleur. Dans ce plan, l'accès à la nature n'est pas conçu comme un luxe mais comme un droit pour toutes et tous avec une priorisation de la végétalisation et de la plantation d'arbres dans les quartiers populaires, souvent les plus minéralisés, les plus exposés aux fortes chaleurs.

Dans un esprit de coconstruction, nous allons déposer des amendements en Conseil de Paris pour renforcer l'ambition du plan, pour renforcer la protection de la biodiversité avec notamment le souci de mieux protéger les arbres sur les chantiers. C'est le sens du vœu rattaché que je dépose et que je vous invite à voter et des amendements pour associer davantage les citoyens et les citoyennes, notamment pour explorer de nouvelles formes de gestion de la nature en ville et intégrer des citoyens dans le comité parisien de la nature. Je vous invite à voter ce plan ainsi que notre vœu rattaché. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Il y a d'autres intervenants. Madame EVREN a demandé la parole.

Madame EVREN : Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord quelques éléments de contexte sur l'enjeu de la préservation de la biodiversité. Je le rappelle, le déclin de notre biodiversité à Paris est un enjeu capital qui menace directement notre qualité de vie, notre sécurité et notre santé. De ce point de vue là, chaque mètre carré compte à Paris, chaque arbre, chaque oiseau, chaque sol vivant joue un rôle absolument vital dans l'équilibre écologique de Paris. Il faut bien avoir en tête que leur disparition signifie plus de chaleur, plus de béton, plus de maladies respiratoires et moins de résilience face au changement climatique. En tant que députée européenne, j'avais d'ailleurs été rapporteure de la COP 15 de la biodiversité et il s'agit d'un sujet qui nécessite impérativement d'agir à une triple échelle : l'échelle évidemment européenne, l'échelle nationale et enfin l'échelle locale.

Au niveau local, il faut le rappeler, les villes produisent plus de 60 % des émissions de gaz à effet de serre et elles sont donc non seulement une part du problème mais elles peuvent être aussi, quand elles prennent des initiatives innovantes, une part de la solution. Et donc à un an de la fin du mandat de la majorité municipale, il y a ce lancement en grande pompe d'un Plan biodiversité 2025-2030. Je rappelle que ce plan était très attendu puisque le précédent couvrait la période 2018-2024 et que sa présentation a été décalée de deux mois – puisqu'il devait, vous le savez, passer devant notre Conseil il y a deux mois – pour cause de votation citoyenne sur les rues-jardin dont nous avons vu le résultat.

Encore un plan dans la collection Hidalgo. Je rappelle que nous en dénombrons une dizaine : nous avons eu le Plan climat, le Plan arbre, le Plan local d'urbanisme bioclimatique, le Plan alimentation durable, le Plan santé environnement et j'en passe. Donc des plans à la pelle mais des résultats zéro. À quand un plan de tous ces plans ? Parce que quel est finalement le bilan ? C'est ce qui compte : quel est le résultat ? Non seulement, il faut le rappeler, Paris ne respectera pas les accords de Paris et Madame HIDALGO restera la maire qui a le plus bétonné Paris avec 3 millions de mètres carrés construits. Ça, c'est son vrai bilan. Et derrière le beau discours écolo, il y a donc du béton qui coule.

Ce Plan biodiversité ne déroge pas à la règle : 84 projets, 77 indicateurs – c'est énorme -, 62 cibles mais pas un centime de budget pour les mettre en œuvre. La Cour des comptes, comme vous venez de le rappeler, dans son rapport qui a été publié en mai 2024 avait déjà tiré la sonnette d'alarme sur le manque flagrant de lisibilité budgétaire du Plan arbre. Elle pointait d'ailleurs l'absence de ligne claire dans le budget, des bilans confus et des chiffres opaques. Autrement dit : on plante d'un côté et on coupe de l'autre mais sans que personne ne sache précisément si le solde est positif ni pour les arbres ni pour la biodiversité. Alors comment croire véritablement à une politique écologique sérieuse sans aucune transparence ni même évaluation ? Lorsque nous lisons cette succession de bonnes intentions, nous nous posons une seule question : pourquoi ne pas avoir agi plus tôt ? Ce plan est davantage une opération de communication qu'une réelle communication politique puisque personne n'est dupe à quelques mois des élections municipales.

La biodiversité parisienne mérite évidemment mieux qu'un simple effet d'annonce. C'est d'ailleurs dans cet esprit que dans le 15^{ème} arrondissement, grâce à l'action du maire, Philippe GOUJON, nous avons pris les devants et nous n'avons pas attendu Madame HIDALGO car notre vision est claire et elle est constante : pour préserver la biodiversité et reconnecter les habitants à la nature, il faut, un, végétaliser, deux, végétaliser et trois, végétaliser et non pas faire de la com'. Tout l'inverse de la bétonisation d'Anne HIDALGO dont l'exemple le plus criant est évidemment la tour Triangle. Il s'agit d'une aberration écologique, faut-il encore le rappeler : 15 000 tonnes de béton coulées dans ce 15^{ème} arrondissement. Comment peut-on donc prétendre défendre la biodiversité tout en bétonnant à ce point ? Dans notre arrondissement, nous partions de très loin. Je le rappelle, le 15^{ème} ne compte que 2,7 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant, ce qui est très faible et même très loin des 10 m² recommandés par l'OMS. Et pourtant nous avons agi. Je veux donc ici saluer encore une fois l'action de Philippe GOUJON qui se bat depuis des années pour faire avancer des projets concrets, tels que l'extension du parc Suzanne-Lenglen qui deviendra un des plus grands espaces verts de Paris après la dépollution des sols, la végétalisation des boulevards Grenelle et Garibaldi et la coulée verte du quai de Grenelle pour dessiner un véritable arc vert dans le 15^{ème}, les 50 arbres rue Croix-Nivert, la création d'un habitacle avec l'implantation d'hôtels à insectes comme le fait mon collègue Laurent RACAPÉ qui sensibilise également les habitants avec la fête des animaux et évidemment l'action de Mathieu LUINAUD qui a travaillé avec les conseils de quartier en présentant ce Plan biodiversité pour les sensibiliser justement à l'importance de la préservation de la biodiversité. J'évoquerai également le renforcement de la végétalisation de l'île aux Cygnes qui est un joyau naturel de notre arrondissement et dont la biodiversité exceptionnelle a été inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 2019 à la demande de notre Mairie.

La Ville de Paris doit soutenir ces actions et si le Plan biodiversité peut y contribuer alors tant mieux mais il faut aller encore plus loin, notamment sur l'aménagement du tronçon

Ouest de la petite ceinture pour créer une nouvelle promenade végétalisée. La biodiversité mérite mieux qu'un verdissement de façade. Elle doit être pragmatique. Elle ne se décrète pas, elle se construit sur le terrain avec du concret et nous n'avons donc aucune leçon à recevoir de la Ville de Paris car la seule option pour faire vivre la biodiversité c'est encore une fois notre vision qui la porte : végétaliser et encore végétaliser mais surtout agir vite, mieux et davantage. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame EVREN, d'avoir rappelé quelques évidences. Monsieur SITBON a demandé la parole.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je veux d'abord saluer ce nouveau Plan biodiversité – n'en déplaise à certains – qui est présenté par la Maire de Paris, Anne HIDALGO et par l'ensemble de ses équipes. Il s'agit d'un plan ambitieux, qualitatif, opérationnel et profondément local. Ce plan est une avancée majeure pour Paris et je me réjouis qu'il ait été coconstruit avec les Parisiennes et les Parisiens, les scientifiques, les associations, les institutions partenaires mais aussi l'ensemble des Mairies d'arrondissement dont la nôtre, ici, dans le 15^{ème}. C'est important de le rappeler, il ne s'agit pas d'un plan technocratique ou hors sol comme vous l'avez peut-être caricaturé un petit peu Madame EVREN. Il s'agit d'un plan territorialisé, ancré dans le réel, dans le vécu des habitantes et habitants et à ce titre, les projets issus de l'assemblée citoyenne des rues-jardin ainsi que ceux de la votation citoyenne – ma collègue Anouch TORANIAN y reviendra sans doute – sont intégrés au plan, ce qui démontre la valeur concrète et démocratique de cette démarche. Dans le 15^{ème} arrondissement, plusieurs projets identifiés et cartographiés dans le plan vont voir le jour. Ils incarnent cette volonté d'agir localement pour préserver et favoriser la biodiversité, que ce soit à travers la création de nouveaux habitats végétalisés, la sensibilisation des riverains ou la protection de la faune et de la flore.

Plus largement, ce Plan biodiversité repose sur 20 grands objectifs, 85 actions concrètes qui couvrent l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité, de la trame verte à la trame brune, de la lutte contre les espèces invasives à l'urbanisme favorable à la nature en passant par l'agriculture urbaine, la santé environnementale ou encore le tourisme. Nous savons que ces thèmes ont toujours été des actions prioritaires pour la Maire de Paris et ses équipes. Je veux aussi saluer les cinq focus prioritaires du plan : les haies, la Seine, les bois, la territorialisation et cette innovation majeure qu'est l'empreinte biodiversité de Paris. Il s'agit d'une nouveauté absolument essentielle que de pouvoir mesurer. Nous ne pourrons plus piloter à l'aveugle, il faut mesurer, il faut suivre et sur ce point, les 77 indicateurs de suivi annuel et les 62 cibles à horizon 2030 sont juste des outils – il ne s'agit pas de chiffres, Madame EVREN – indispensables pour rendre ce plan réellement opérationnel. Concrètement, ce plan permettra d'aménager des rues piétonnes et végétalisées – mais nous y reviendrons plus tard dans ce Conseil avec les suites de la votation –, de créer 100 quartiers refuges pour la faune sauvage, d'offrir à 100 % des élèves parisiens un accès à la nature, de végétaliser 100 cours, toits ou façades de copropriétés privées, de renaturer les berges de la Seine et de mesurer pour la première fois notre empreinte biodiversité.

Dans le 15^{ème}, nous avons une responsabilité particulière en tant qu'arrondissement très urbain mais aussi très peuplé, le plus peuplé de Paris. Nous devons faire en sorte que chaque mètre carré disponible puisse devenir un lieu d'accueil pour la vie sauvage que ce soit par des prairies en libre évolution, des toitures en laisser pousser, la création de mares, de haies, de refuges pour la biodiversité. Et là-dessus, il ne faut pas être de mauvaise foi : il ne s'agit pas seulement de dire que ce plan ne va pas assez loin, etc. J'ai déjà eu l'occasion

de vous le dire, Madame EVREN, je dis chiche, regardons où nous pouvons végétaliser les rues. Quelles ont été au cours de la mandature vos propositions ? Nous avons seulement et je le répète – et il faut le faire puisque vous répétez aussi toujours la même chose – cinq rues aux écoles très faiblement végétalisées. Dans le 5^{ème}, lorsque l'on se promène dans Paris, on en voit de très fleuries en plus grand nombre dans les autres arrondissements et nous nous demandons pourquoi. Il n'y a pas plus de parkings qui empêchent de faire des rues aux écoles dans le 15^{ème} que dans le 13^{ème}. Il y a donc un moment où la question est celle d'une volonté politique aussi. Il ne s'agit pas de dire que la biodiversité, c'est important ou que la Mairie de Paris n'en fait pas assez, il faut simplement, puisque ce plan est territorialisé, puisque nous sommes dans un travail commun entre la Ville de Paris et la Mairie de 15^{ème}, faire réellement des propositions de cours piétons, de rues-jardin, etc. Nous en parlerons plus tard dans ce Conseil.

Quant au vœu, il s'inscrit pleinement dans le cadre du travail réalisé par nos services sur l'évolution du protocole de bonne tenue des chantiers mis à jour régulièrement. Cela serait plus un amendement qu'un vœu et il le sera sûrement, comme vous l'avez dit, Madame NIAKATÉ, au Conseil de Paris. Il intègre bien aujourd'hui la protection des arbres et l'association du service de l'arbre et des bois lors des chantiers et au-delà et également la protection de la biodiversité des pollutions liées au chantier. Il s'inscrit également dans la continuité directe du Plan arbre adopté en 2021 par lequel la Ville s'est engagée à mieux sensibiliser les conducteurs de travaux et de chantiers à la prise en compte et à la protection des arbres. Cela est primordial. Nous sommes, je crois, toutes et tous d'accord là-dessus. Nous voterons donc évidemment ce vœu. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Qui souhaite intervenir ? Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le nouveau Plan biodiversité 2025-2030 de la Ville de Paris est en effet un texte essentiel. Il engage la capitale sur un chemin ambitieux, concret mais surtout profondément démocratique car ce plan est le fruit d'une construction collective. Il a été coécrit avec les Parisiennes et les Parisiens. La consultation publique qui l'a précédée n'était pas une simple formalité. Elle a été une véritable démarche de coconstruction exemplaire dans sa diversité et dans sa richesse. Plus de 1 000 personnes ont participé à la consultation en ligne, des habitantes et habitants mais aussi des associations, des conseils de quartier, des professionnels, des jeunes, tous ceux qui à leur échelle sont déjà acteurs du vivant à Paris. Cette consultation a permis de faire remonter des attentes prioritaires des Parisiennes et des Parisiens, une demande très forte de désimperméabilisation des sols, une volonté d'accroître les continuités écologiques, l'envie de se réapproprier la nature en ville et surtout une attente claire de pouvoir s'impliquer concrètement à travers du jardinage, de l'observation, des projets de terrain. Les Parisiennes et les Parisiens ne veulent pas seulement des politiques publiques pour la biodiversité, ils veulent des politiques avec la biodiversité et avec eux. Ils veulent agir et la Ville de Paris leur donne aujourd'hui les moyens de le faire.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit la belle initiative portée par l'assemblée citoyenne de Paris. Elle a proposé un vœu citoyen pour la création de 100 rues-jardin, des rues transformées en havres de verdure, en corridors écologiques, en lieux de vie apaisés. Un vœu qui a été amplifié par la votation citoyenne du 23 mars dernier et la réponse des habitantes et des habitants a été claire : le oui l'a emporté. Il s'agit d'un signal fort, un signal de soutien mais aussi de confiance. La biodiversité n'est pas un sujet technique réservé aux

experts, il s'agit d'un enjeu de société qui concerne chacun d'entre nous et c'est par la participation active des citoyennes et des citoyens qu'il devient une réalité concrète dans nos rues, nos écoles, nos quartiers. Le nouveau Plan biodiversité en tient pleinement compte. Il prévoit 84 projets localisés dans les arrondissements coconstruits avec les maires et les acteurs de terrain. Il renforce l'approche territoriale, notamment dans les quartiers populaires, pour que chacun ait accès à la nature. Il valorise l'action associative, l'éducation à la biodiversité, l'implication des écoles, des copropriétés et des bailleurs et il fixe un objectif clair : 100 % des écoles parisiennes auront un espace de nature à proximité. C'est une ville résiliente, verte et inclusive que nous dessinons ensemble. Une ville jardin, vivante, ancrée dans le réel. Ce plan biodiversité 2025-2030 est une réussite collective. Il est la démonstration que la transition écologique ne se décrète pas. Elle se construit avec les citoyennes et les citoyens avec leurs idées, leurs engagements, leurs aspirations. Et c'est dans cette intelligence collective que réside notre plus grande force. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Je rappelle tout de même que la participation des citoyens s'est élevée à 3,5 % lors de la votation citoyenne concernant les rues-jardin. Il s'agit d'une précision utile, je pense, à apporter à notre Conseil. Monsieur PINET a demandé la parole.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, une simple réponse à Monsieur SITBON par rapport à ce qui a été dit sur la végétalisation dans le 15^{ème} et sur je dirais presque la mise en cause de la Mairie du 15^{ème} qui ne veut pas assez végétaliser. Or je peux le dire ici et devant tout le monde et cela sera inscrit au procès-verbal combien de fois, Monsieur le Maire, vous m'avez demandé de plus végétaliser mais que bien souvent les services nous disent non. Donc ce n'est donc pas la mairie du 15^{ème} qui ne veut pas parce que les services indiquent, outre le fait de réseaux... Et je pourrais vous parler de rues aux écoles pas végétalisées où nous donnons des rues. Les services nous rendent des projets et nous souhaiterions que cela soit plus végétalisé. Je vais en citer deux qui ne le sont toujours pas malgré nos demandes : la rue Gerbert qui était une des premières, qui est assez épouvantable dans l'état dans lequel elle est et qui mériterait un autre traitement. Nous n'avons eu de cesse de demander à la Ville de la végétaliser, de faire quelque chose de magnifique pour les enfants : fin de non-recevoir. La rue Lacordaire, fermée par deux barrières qui, elle aussi, pourrait être végétalisée mais ne l'est toujours pas. Ce n'est donc pas parce qu'il y a des parkings ou autre. Je vais citer un dernier exemple où là, justement, l'opiniâtreté de Chantal ROLGEN et de moi-même, malgré toutes les critiques que nous avons pu recevoir à un moment donné sur la rue Schützenberger par rapport à la rue Rouelle : la rue Rouelle, si nous l'avions mise en rue aux écoles, nous aurions une rue ouverte comme nous l'avons à La Saïda ou à Gutenberg. Vous auriez mis peut-être un ou deux bacs comme ceux que nous pouvons voir rue Gutenberg qui ne sont franchement pas très accueillants. Nous avons justement pris cette rue Schützenberger pour qu'elle devienne une vraie rue végétalisée. La problématique, Monsieur SITBON, c'est qu'il y a dans le 15^{ème} beaucoup de réseaux. Je ne sais pas si c'est la même chose dans le 5^{ème}. Dire que la Mairie du 15^{ème} ne veut pas végétaliser, c'est faux, archifaux. Nous le souhaiterions beaucoup plus mais malheureusement, techniquement, nous ne le pouvons pas.

Monsieur le Maire : Techniquement et j'ajouterais budgétairement car nous sommes plutôt aujourd'hui dans des demandes de la Ville consistant à réduire tous les budgets d'investissement. Peut-être que le 13^{ème}, que vous avez cité, Monsieur SITBON, a-t-il plus de budget. Je ne le sais pas. En tout cas, c'est le cas du 15^{ème} qui voit ses budgets extrêmement

réduits et toutes les très simples demandes que nous faisons depuis des années sur un certain nombre de végétalisations de rues ne nous sont pas accordées sur le plan budgétaire. Il s'agit tout de même d'un sujet. Et merci de l'aide que vous pourrez nous apporter en intervenant auprès de la direction des finances. Toutefois, je peux comprendre aussi les nécessités d'économies lorsque l'on a un endettement de près de 10 milliards d'euros à Paris.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame IBLED a demandé la parole.

Madame IBLED : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, oui, nous allons voter le Plan biodiversité 2025-2030. Il marque un engagement fort de Paris en faveur de la biodiversité en ville avec des indicateurs quantitatifs. Toutefois, l'absence de budgétisation, de mesures opérationnelles claires dans le plan, à l'instar du précédent, risque pourtant de mettre en péril son efficacité. Pour mémoire, Paris, ce sont 2 800 espèces sauvages, 500 parcs et jardins et deux grands parcs qui sont le bois de Boulogne et le bois de Vincennes. Pourtant, la biodiversité à Paris n'est pas suffisante – nous le savons tous – et elle n'est pas vraiment protégée par ce nouveau plan. Je rappelle que Paris reste l'une des villes les plus dangereuses de la planète face au réchauffement climatique ; et ce n'est pas moi qui le dis, mais les études.

Ici, nous avons un plan. Je dirais un plan de plus. Cependant, l'essentiel est de faire de l'action plutôt que des beaux discours ou des votations sans intérêt qui coûtent encore fort cher aux contribuables. Je rappelle également que Paris reste une ville extrêmement minérale et la forêt urbaine de la place de Catalogne ne suffira pas à faire oublier ni la tour Triangle que nous avons dans le 15^e arrondissement, ni la politique de densification qui a été mise en place par Madame Anne HIDALGO. Je dirais donc aujourd'hui les axes qui sont à développer : ce serait, un, d'établir un vrai budget avec une vraie visibilité. Ce serait également de mettre en place une évaluation sur les mesures de protection. Ce serait également de mettre en place un bilan concret et non pas une liste à la Prévert. Stopper aussi toute cette liste de bonnes intentions et faire plutôt de vraies propositions pour lutter contre les îlots de chaleur, pour cesser d'abattre des arbres anciens au profit de jeunes arbres qui, pour la plupart, meurent au bout de quelques mois. Ce serait aussi de protéger la qualité de l'eau parce que, oui, à notre époque l'eau est au cœur de la protection de la biodiversité à Paris. Je rappelle également que la MIE Paris à 50° et la MIE des bois de Vincennes et de Boulogne à laquelle j'ai eu le plaisir de participer ont fait de très nombreuses propositions mais, malheureusement, rares sont celles qui ont été reprises dans ce plan. Je vois donc qu'il y a encore une fois un manque de concertation que je regrette. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame IBLED. Y a-t-il d'autres interventions avant que je passe la parole au rapporteur ? Monsieur LUINAUD, vous avez la parole.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, après le Plan local d'urbanisme et le Plan climat, les grands plans structurants se succèdent mais l'approche de la Ville de Paris reste la même car, oui, mes chers collègues, manque d'engagement et contradictions restent bien inscrits au frontispice de la méthode de l'exécutif parisien. Comme cela était déjà le cas du Plan climat, ce Plan biodiversité est une accumulation d'effets d'annonce sans planification dans le temps, pas plus d'ailleurs que de planification budgétaire. Il faut dire que ce Plan biodiversité est noyé dans pas moins d'une douzaine au moins de plans en tous genres, ce dont la Ville de Paris se vante d'ailleurs comme si la multiplication des bonnes intentions pouvait cacher les incohérences de la politique

environnementale de l'exécutif parisien. Nous nous retrouvons donc avec une vingtaine de fiches, elles-mêmes déclinées en des dizaines et des dizaines d'actions qui ne résisteront malheureusement pas à l'épreuve du réel. Il est vrai que le travail de la Mairie de Paris n'est pas facile puisque le précédent Plan biodiversité n'était pas budgété et manquait d'indicateurs clairs. Impossible pour la Ville de nous livrer une évaluation concrète des mesures ni comment apporter des améliorations substantielles aux précédentes politiques mises en place.

Alors, mes chers collègues de la majorité parisienne, laissez-moi vous rappeler à vos contradictions. Vous dites à qui veut bien le croire vouloir densifier la végétalisation parisienne mais c'est plutôt la surdensification minéralisée que vous multipliez à coups de construction de tours dans tout Paris. Vous nous dites vouloir développer les trames noires et développer les éclairages moins nocifs pour la biodiversité mais c'est aussi vous qui nous avez refusé une systématisation de l'éclairage intelligent pour lequel nous avons pourtant été pilotes dans le 15^{ème}. Vous annoncez vouloir créer une trame blanche pour lutter contre les nuisances sonores mais nous peinons à obtenir de la Ville le financement des tronçons supplémentaires de macadam insonorisant qui a pourtant fait ses preuves dans le 15^{ème} qui, une fois de plus, a été pilote et moteur à Paris. Quand sanctuariser les espaces verts est soi-disant une priorité pour vous, vos alliés communistes font voter au Conseil de Paris un vœu rendant l'aménagement de la petite ceinture réversible. Vous vous targuez de lutter contre la superposition des inégalités sociales et environnementales dans les quartiers politique de la ville mais vous avez refusé nos demandes répétées d'inclure les nouveaux QPV du 15^{ème} dans le Plan climat pourtant plus contraignant sur le plan réglementaire que ce Plan biodiversité. Quant à David BELLIARD, le nouveau champion des Verts, c'est le premier à refuser nos demandes d'étude d'impact pour la fermeture d'une voix du périph alors même que ce sont les Parisiens voisins du périphérique qui risquent de souffrir le plus en cas de recrudescence des embouteillages. Enfin, comment prendre au sérieux votre objectif de créer 360 cours oasis en cinq ans quand la Ville n'a pas réussi à faire sortir de terre la moitié de ce chiffre au cours des huit dernières années.

Alors si votre engagement en faveur de la biodiversité est sincère, aidez-nous. Aidez-nous à dépasser l'incantatoire pour nous inscrire collectivement dans le concret, que la Ville établisse enfin ce budget détaillé par action pour une plus grande transparence, et évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, qu'elle clarifie et renforce les indicateurs écologiques pour surveiller notamment le taux de survie des plantations et l'évolution annuelle des espèces protégées, qu'elle mette en place une évaluation indépendante, annuelle du Plan biodiversité pour garantir plus d'efficacité des actions engagées, que la Ville nous aide enfin à concrétiser les initiatives qui portent leurs fruits dans les arrondissements plutôt que d'annoncer de grands plans pour ensuite se dédire quand vient le temps de financer le passage des paroles aux actes.

Une action en phase avec ses déclarations, c'est ce vers quoi doit tendre la Ville de Paris pour offrir aux Parisiens l'assurance d'un vrai plan pour sa biodiversité. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous proposerai de voter en faveur du vœu rattaché que nous proposent les élus du groupe Écologiste de Paris 15 qui vise à concrétiser l'engagement de protection des arbres de Paris sur les chantiers. Quant au Plan biodiversité, en dépit d'insuffisances flagrantes que nous venons d'évoquer avec mes collègues Agnès EVREN et Jean-Yves PINET, je propose un vote favorable en espérant qu'un nouvel exécutif pourra, dès l'année prochaine, offrir plus de concret aux Parisiens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour cette très bonne analyse de ce plan où nous pouvons effectivement constater qu'il s'agit surtout d'un catalogue de bonnes intentions ; les bonnes intentions sont toujours intéressantes à évoquer mais cela n'est pas suffisant. Le bilan du plan précédent manque ; les informations sur le financement, pour le moins. La planification des projets surtout à un an de la fin du mandat est tout de même très insuffisante. La mise en œuvre des projets, leur suivi, tout cela paraît un peu brouillon et il a tendance aussi à confondre verdissement et biodiversité. De ce fait, oui, il aurait été opportun que soit établi un budget détaillé par action – nous avons essayé de le démontrer malheureusement dans le 15^{ème} et je suis sûr que d'autres arrondissements en souffrent aussi –, de clarifier les indicateurs ; il y en a beaucoup mais qui ne sont pas suffisamment clairs et précis, je pense. Il y a beaucoup d'annonces de mesures non opérationnelles et cela gâche un peu le sérieux du plan. Et puis, l'évaluation, évidemment, est insuffisante. Il est vrai que dans le 15^{ème}, comme cela a été dit par plusieurs orateurs, nous sommes particulièrement fiers d'avoir lancé – je l'ai fait dès mon premier mandat, rendez vous compte, en 2008 – l'arc vert structurant de 8,5 km dans le 15^{ème} et nous n'en sommes pas encore au bout ; il manque encore les boulevards Grenelle et Garibaldi. Combien de temps m'a-t-il fallu pour obtenir, d'abord contre la Ville puis avec son soutien et celui de la Maire, la rétrocession de la moitié de la surface de l'héliport ? J'ai commencé de faire cette demande en 2010 et nous sommes en 2025. Nous avons même signé la charte de l'arbre en septembre 2024. Ce qui m'intéressait dans celle-ci, c'est l'article 10 disant que c'étaient les chantiers qui devaient s'adapter aux arbres et non pas les arbres qui devaient s'adapter au chantier. Or, je ne voudrais pas rappeler le souvenir cruel de la tour Triangle, mais je signale que l'on a coupé sans vergogne une bonne quinzaine d'arbres de très haute tige et très anciens pour permettre l'établissement du chantier de celle-ci. Je pourrais multiplier les exemples. La RATP n'est pas mieux inspirée de ce point de vue. Et puis, il est vrai que nous avons inauguré aussi pas mal de sites d'agriculture urbaine. Je voudrais citer un chiffre sur le nombre d'arbres. Nous parlons beaucoup d'arbres et je remercie Madame NIAKATÉ de son vœu très intéressant : ce sont 4 800 arbres qui ont été plantés depuis 2020 dans l'arrondissement, auxquels s'ajoutent près de 700 arbres plantés cet hiver. Il s'agit d'un de mes objectifs principaux dans ce domaine dans le 15^{ème} : la plantation d'arbres partout où cela sera possible ; je l'ai déjà dit et je le réaffirme. Il est vrai que tout cela aussi dépend des conditions techniques, bien sûr, mais également des budgets qui nous sont alloués.

Merci en tout cas de ce débat très intéressant montrant que nous sommes tous d'accord sur l'objectif, finalement. C'est juste le moyen d'y parvenir qui peut varier selon les uns et les autres. Je propose donc un vote positif à la fois sur le vœu et sur le plan. Je vais donc soumettre ce projet de délibération à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Idem pour le vœu : qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Avant de passer au dossier suivant, je m'aperçois que j'ai oublié de citer les pouvoirs dans ma volonté d'accélérer les travaux. Je vais donc juste vous informer de ceux qui m'ont été remis, comme à l'accoutumée : de Madame CREUZE pour Monsieur PINET et de Madame FERHAT pour Madame CEYRAC. C'est tout. C'était assez court. Bravo pour votre présence massive à ce Conseil. Peut-être que certains n'ont pas fourni de

pouvoir. C'est dommage. Lorsque l'on ne peut pas être présent – ce qui peut arriver –, on fournit au moins un pouvoir. Il s'agit d'un minimum.

- 5. 2025 DEVE 2 – Mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) et l'Établissement Public Paris Musées**
- 6. 2025 DEVE 26 – Subventions versées à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e) et d'équipements sportifs 13^e**

Monsieur le Maire : Comme à l'accoutumée pour notre arrondissement, il s'agit de l'association Espaces pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien des linéaires de la petite ceinture pour un montant de 133 042 €.

- 7. 2025 DLH 78 – Réalisation 23 allée de la deuxième Division Blindée (15^e) d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL Prologues**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. En 2017, lors d'un appel à projets urbain innovant, le projet Oasis a été retenu. Depuis cette date, avait été installé un CHU qui était devenu CHRS avec le temps qui était rallongé, géré par l'Armée du Salut. La réalisation de ce projet débute enfin et accueillera plusieurs équipements ouverts sur le quartier dont une auberge dans les étages mais aussi quatre logements sociaux PLA-I dont deux orientés au réservataire préfecture de Paris Île-de-France, un à la Ville de Paris et un à la SNL Prologues qui porte le projet. Je m'étonne un peu de cette programmation parce que je crains que les locataires de ces quatre logements se retrouvent un peu isolés au milieu de cet ensemble. Je souhaiterais donc en savoir un peu plus sur cette opération.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole au rapporteur, Monsieur Jean-Philippe PIERRE, étant donné que Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE doit se déporter puisque siégeant au conseil d'administration de la SemPariSeine et j'imagine qu'il va en être de même pour Monsieur SITBON, Madame TORANIAN et Madame IBLED. Merci. Vous ne participerez donc pas au vote.

Monsieur PIERRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la DLH 78 qui arrive en discussion ce soir porte sur le projet Oasis Montparnasse. Je remercie ma collègue Sylvie CEYRAC pour son intervention sur les quatre logements PLA-I. Dans la mienne, je répondrai à ces inquiétudes, je l'espère.

Je voudrais revenir quelques instants, Monsieur le Maire, sur le projet global. Il s'agit d'un projet dont nous parlons ici dans ce Conseil depuis 2017 et l'appel à projets Réinventons les sous-sols de Paris. Ce projet a été évoqué dans notre Conseil en 2019, 2020, 2021, 2023, ce qui montre à quel point il est important pour nous tous et pour le 15^{ème}. Pour rappel, ce projet se situe dans l'ancien musée de la Libération qui a, malheureusement, quitté notre arrondissement malgré vos nombreux efforts, Monsieur le Maire, pour le conserver à Montparnasse. Il s'agit, en effet, d'une opération portée par la SAS Oasis Montparnasse comprenant un hôtel Eklo, qui propose des hébergements hybrides entre auberge et co-living permettant d'accueillir environ 304 places d'hébergement, et quatre logements PLA-I.

Ceux-ci sont prévus au premier étage et seront isolés du reste de l'établissement. Le permis de construire déposé en 2021 a été accordé par la Ville de Paris et a fait l'objet d'un recours de la plupart des copropriétaires d'une puissante association, l'association Montparnasse Atlantique, qui regroupe plus de 400 riverains propriétaires et locataires autour de la gare. Par ailleurs, Monsieur le Maire, vous avez également émis un avis défavorable sur cette opération le 21 septembre 2021 et ensuite à nouveau sur le permis de construire modifié le 4 février 2025. Malgré les évolutions apportées au dossier et les assurances exprimées par la SAS Oasis, nous restons malheureusement opposés à l'implantation de l'hôtel Eklo à cet endroit. Il est important de rappeler que cet immeuble va faire l'objet d'une surélévation de deux étages dans un quartier déjà très dense et qui, comme vous le savez, est en pleine mutation par de nombreux travaux dont j'évoquerai tout à l'heure les points détaillés. Par ailleurs, il donne sur un très beau jardin qui est celui de l'Atlantique, jardin non sécurisé par les acteurs du projet comme cela nous a été confirmé.

Un hôtel à cet endroit-là entraînera de nombreuses nuisances, dont en particulier des va-et-vient des résidents et des visiteurs de passage et par conséquent, d'importants bruits de jour comme de nuit qui importuneront évidemment les riverains qui sont extrêmement nombreux à cet endroit. Nous pouvons rappeler également notre totale opposition à tout va-et-vient de véhicules hybrides ou deux-roues motorisés sur l'allée du Capitaine-Dronne à l'exception des véhicules de secours. D'autre part, nous attendons des engagements sur le fonctionnement et les dispositifs de sécurité prévus sur le site et autour de celui-ci. Je rappelle que la Gare Montparnasse et ses abords sont déjà source de nuisances importantes de jour comme de nuit par la présence de SDF, trafics de stupéfiants, délinquance, trafics en tout genre, sans compter les importants travaux du pôle Montparnasse : la tour Montparnasse dont les travaux devraient débuter cette année, l'immeuble de la CNP qui se trouve exactement derrière le projet Oasis, le centre commercial et j'en passe.

Pour terminer, comme nous l'avons souvent répété, il est regrettable de prévoir un programme aussi social dans un secteur enclavé et complètement excentré de tout. Ce site nous semblait beaucoup plus adapté à des projets liés au travail plutôt qu'à l'habitat. Nous avions d'ailleurs proposé un nouveau lieu de vie regroupant des espaces de coworking, incubateurs de start-up, des concepts stores, même des restaurants. Ces propositions nous semblaient être plus appropriées dans la mesure où cet endroit est complètement enfermé entre le jardin de l'Atlantique, l'immeuble de la CNP et des immeubles de part et d'autre. Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre avis défavorable.

Monsieur le Maire : Merci de cet argumentaire très précis et qui correspond au souhait des centaines de riverains qui se sont opposés à ce projet. J'ajouterais simplement que vous avez eu raison de signaler aussi, même si cela n'a pas grand rapport avec le sujet, les très gros trafics de stupéfiants dans la gare. De très grosses affaires y ont été réalisées par les services de police récemment avec des kilos et des kilos de cocaïne qui ont été interceptés. Il est vrai que rajouter des centaines de places d'hébergement ne va pas arranger la situation. Surtout, je voudrais juste compléter en disant qu'il aurait fallu maintenir le musée de la Libération et du général Leclerc qui avait été inauguré par Jacques CHIRAC lui-même sur les lieux mêmes de la reddition du gouverneur du Grand Paris en août 1944. Il est dommage que ce musée ait disparu du 15^{ème} pour aller dans le 14^{ème} pour des raisons, j'imagine, éminemment politiques pour une facture qui a coûté plus de 30 millions d'euros tout de même. Trente millions d'euros pour déménager un musée qui ne demandait rien à personne et qui nécessitait simplement une meilleure communication pour attirer du monde. Toutefois, la reddition des troupes allemandes a eu lieu à cet endroit-là et pas

ailleurs. C'était donc la raison de l'implantation de ce musée. Il s'agit d'un autre sujet mais que je voulais tout de même rappeler étant donné le coût prohibitif de l'opération.

Nous allons donc porter cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

- 8. 2025 DLH 91 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP**
- 9. 2025 DLH 105 – Modification et réitération des garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP**
- 10. 2025 DLH 106 – Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations visant la location de locaux à usage commercial en meublés de tourisme**

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON, vous avez la parole.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Rapidement. Il s'agit avec cette délibération de modifier le règlement afin de tenir compte notamment du PLU. Le règlement a été approuvé en décembre 2019 par le Conseil de Paris et le 29 novembre 2021 par notre Conseil. Celui-ci porte sur les conditions de délivrance des autorisations pour location d'un local à usage commercial en tant que meublé touristique. Avec ce règlement, la Ville peut notamment s'opposer au changement de destination de locaux concernant des bureaux ou des commerces (transformation en Airbnb en particulier et en rez-de-chaussée). Cela participe à la politique en direction du commerce de proximité menée par la Ville avec Nicolas BONNET-OULALDJ. Face à des défis tels que le e-commerce qui fragilise le commerce physique, entraîne une augmentation de la livraison de colis et contribue à la pollution ainsi qu'à la délocalisation d'emplois, la Ville de Paris accompagne et aide ses commerces pour préserver un modèle de proximité et maintenir les boutiques physiques. Cela est essentiel pour l'urbanisme parisien et pour conserver cette ville du quart d'heure, cette ville un peu village où chaque Parisien peut trouver une épicerie, une boulangerie, un fleuriste ou encore un café à moins de 15 minutes de chez lui. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Qui souhaite encore intervenir ? La parole est à la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, depuis plusieurs années nous sommes confrontés à une floraison de transformations des locaux en meublés touristiques, ce qui a conduit l'atelier parisien de l'urbanisme à mettre en place un observatoire dès meublés touristiques. L'étude produite par l'Apur en mars 2025 révèle une croissance de ce type d'hébergement dans certains arrondissements et surtout une professionnalisation de ces activités dans la mesure où, en août 2024, 31 % des annonces déposées sur le site de Airbnb sont le fait de multi-loueurs qui détournent les locaux de leur usage habituel. Le 15^{ème} n'est pas épargné par ce phénomène, en particulier dans les secteurs Suffren - Bir Hakeim et Frémicourt -Cambronne, avec à la

clé des allées et venues non maîtrisées et des nuisances sonores voire un sentiment d'insécurité dans certaines copropriétés.

La délibération que nous examinons ce soir vise plus particulièrement à limiter la transformation de locaux à usage commercial en meublés, donc à lutter contre ces mutations qui dégradent l'offre commerciale et artisanale de proximité et impactent la vie des quartiers. Il nous est donc proposé de modifier le règlement municipal en y intégrant de nouveaux critères figurant dans le PLU et en le mettant en conformité avec la jurisprudence. Je précise que nous sommes très directement concernés par ces transformations. Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous avons reçu une dizaine de déclarations préalables portant sur des changements de destination de locaux commerciaux en meublés de tourisme. La semaine dernière, nous avons encore reçu deux nouvelles demandes de ce type pour des locaux commerciaux situés rue Castagnary et rue Letellier. Désormais saisi pour avis sur ces demandes de changement de destination, le maire émet systématiquement un avis défavorable.

Les évolutions proposées dans cette délibération allant dans le bon sens, je vous invite à la voter afin de limiter autant que faire se peut l'érosion du commerce de proximité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous invite à voter cette délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

11. 2025 DPE 8 – Subventions (199 620 euros) et conventions avec dix associations et une structure œuvrant à la prévention et à la réduction des déchets à travers l'animation de « Territoires Zéro Déchet »

Monsieur le Maire : Il s'agit de l'association PikPik Environnement pour 16 500 € pour l'animation de Territoires zéro déchet rue des Quatre-Frères-Peignot.

12. Communication sur le bilan de la Commission consultative de désignation des logements dans le 15^e

Monsieur le Maire : La parole est à Mme CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je vous présente le bilan de la commission logement de désignation de la Mairie du 15^e pour l'année 2023. Je rappellerai rapidement la procédure pour s'inscrire en tant que demandeur de logement social. Tout demandeur doit s'inscrire sur le fichier national des demandeurs soit en mairie au relais information logement sur rendez-vous (celui-ci a reçu 11 811 visites en 2023), soit sur Internet dans l'onglet ma demande de logement social. La demande doit être renouvelée chaque année sous peine d'être radié.

Au 31 décembre 2023, 276 792 inscrits comme demandeurs de logement en Île-de-France ont demandé Paris. Parmi eux, 140 244 sont Parisiens dont 12 302 habitent le 15^e. Les demandeurs ayant inscrit le 15^e dans leur choix sont 236 343 et parmi eux 12 068 habitent déjà le 15^e. Paris compte 269 080 logements sociaux soit 23,7 % des résidences principales contre 13,4 % au 1^{er} janvier 2001. Le 15^e compte 25 685 logements sociaux qui se répartissent en 87 % de logements familiaux, 2 % de logements étudiants, 3 % de foyers, 7 %

de résidences sociales et 1 % de CHRS, soit 20,5 % des résidences principales. La mise en application des lois Alur et Élan par la conférence logement de Paris au 1^{er} janvier 2023 et en cours d'année seulement par la Ville de Paris a entraîné des modifications avec la gestion en flux qui seront sûrement plus sensibles en 2024 pour la Ville et donc pour les mairies d'arrondissement. Chaque bailleur a un quota de logements à orienter chaque année vers le contingent de 30 % de la préfecture. La Ville ne reçoit plus que les logements conventionnés, ce qui à terme risque de diminuer le nombre total de logements orientés vers celle-ci et donc les mairies d'arrondissement puisque le contingent de 20 % de la Ville est partagé à moitié dans chaque arrondissement.

Pour 2023, le contingent de la préfecture de Paris Île-de-France était de 245 logements dans notre arrondissement, soit 194 Dalo, dont 24 mutations, et 51 logements pour des agents de l'État.

Contingent Mairie de Paris : en 2023, 139 logements, dont 32 mutations, plus 90 dispositifs ARPP (anciens Accords co) et 9 relogements de droit ont été attribués dans le 15^{ème}. Le contingent total Ville dont mairie d'arrondissement est de 381 logements dont 43 PLAI, 201 PLUS et assimilés, 105 PLS et huit PLI. Par ailleurs, bien que cela ne passe pas par la Mairie d'arrondissement, je signale qu'il y a 26 ménages qui ont été accueillis dans le 15^{ème} dans le dispositif Louez solidaire. Sur tout Paris, ce sont 1182 logements qui sont dédiés à ce dispositif dont 100 dans le 15^{ème}.

Contingent Paris habitat (tout contingent Mairie de Paris, Mairie d'arrondissement) : 431 logements. Il y a surtout une majorité de PLUS (311) et de T2, T3 (283). Le détail, si vous le souhaitez : il y a eu 44 PLAI, 75 PLS, un PLI.

La Mairie du 15^{ème} : je rappelle que la commission logement de désignation de la Mairie du 15^{ème} est composée de six élus (majorité et opposition), des services sociaux représentés par la directrice de l'EPS 15 Chérioux, quatre associations (Familles de France, UIS, Restos du cœur et CŒuvre Falret). La DLH oriente au fur et à mesure des congés remis aux bailleurs les logements destinés à la Mairie du 15^{ème} à parts égales avec la Mairie centrale. Cinq candidats sont proposés sur chaque logement et la commission en retient trois après consensus qu'elle classe. Les deux candidats restants repartent dans le fichier central. Les dossiers retenus sont envoyés à la DLH en sortant de la commission qui les transmet aux bailleurs concernés qui après instruction et demande de pièces justificatives attribueront le logement lors d'une commission bailleur. Cette commission bailleur est composée des représentants du bailleur, de la DLH, de la préfecture et pour certains de représentants des locataires. À ces commissions, la Mairie du 15^{ème} est toujours présente dès lors qu'un ou plusieurs logements viennent du contingent de la Mairie mais en cas de vote, la Mairie d'arrondissement n'a pas le droit de voter. Lors de ces commissions, certains dossiers sont refusés par le bailleur soit par absence de pièces justificatives, soit parce que la situation du demandeur est différente de la demande de la DLS, soit il y a un dépassement de plafond, soit il y a un refus du candidat – le taux est important –, ce qui peut modifier le classement proposé. Si les trois candidatures n'aboutissent pas, le logement repasse en commission de la Mairie du 15^{ème} une deuxième fois. Les principales raisons des refus sont les loyers trop chers avec, je trouve, des charges de plus en plus importantes, la taille du logement, la localisation, l'insécurité du quartier, etc. Le refus des candidats entraîne une dépriorisation de leur demande pour un an mais un recours est possible. Les caractéristiques du logement proposé sont insérées dans un moteur de recherche du fichier central afin de sortir des candidats compatibles avec la typologie du logement et le montant du loyer. Celui-ci ne peut dépasser 33 % et même 35 % si le reste à vivre est supérieur à 10 €. La commission tient

compte selon son règlement intérieur voté en Conseil d'arrondissement des critères de priorité qui sont le handicap, une profession au service de la population (agent Ville, police municipale, police nationale, pompier, puéricultrice, métiers de la santé) et du lien avec la résidence du demandeur s'il habite déjà ou travaille dans le 15^{ème}.

En 2023, 102 logements ont été mis à disposition mais un avait été retiré après la CAL car indisponible finalement par le bailleur. Plus de 500 candidats ont été présentés, 88 baux ont été signés dont 13 pour des agents Ville. Je pense que vous avez reçu le tableau. Est-ce que vous voulez que je le lise tout de même ? Je peux le lire, si vous le voulez, mais c'est un petit peu ardu. Allons-y.

Monsieur le Maire : Si vous avez le tableau, ce n'est pas la peine.

Madame CEYRAC : Ce n'est pas la peine. Nous avançons donc.

Monsieur le Maire : Il y a un plébiscite.

Madame CEYRAC : Je remercie mes collègues mais aussi les membres de la commission logement du 15^{ème} pour leur présence régulière et leur participation active et dynamique, chacun ayant à cœur d'examiner au plus juste les dossiers présentés qui reposent malheureusement sur des éléments déclaratifs et si des divergences d'estimation apparaissent, un vote a lieu pour assurer un consensus. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame NIAKATÉ, vous avez la parole.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste pour dire que nous avons effectivement bien reçu le tableau avec très peu d'éléments de contexte. Si Madame CEYRAC pouvait nous partager les éléments qu'elle a lus à l'oral pour notre bonne information, cela serait bien. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je n'ai pas tout à fait compris la question parce que vous m'avez dit de ne pas le lire mais je peux le lire. Je ne comprends pas ce qu'il faut faire.

Madame NIAKATÉ : En fait, nous avons juste le tableau en mode télégraphique et nous n'avons rien d'autre sur le bilan. De ce fait, nous avons eu du mal à savoir à quoi nous attendre avant votre prise de parole. Peut-être pourriez-vous nous partager vos notes pour notre bonne information.

Madame CEYRAC : Je pourrais vous communiquer le compte rendu que j'ai fait. Il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si nous arrivons à bien nous comprendre.

Madame CEYRAC : Non, je ne crois pas. Je ne comprends pas du tout la question.

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON va peut-être éclairer la situation.

Madame CEYRAC : Oui parce que, je suis désolée, mais je n'ai pas bien compris.

Monsieur SITBON : C'est tout simple : la communication sur laquelle nous étions appelés à réfléchir pour préparer nos travaux était réduite à un tableau et je crois, sans trahir ce que dit Madame NIAKATÉ et pour parler au nom de notre groupe également, que nous aurions aimé que la communication complète ait été incluse dans ODS et que nous ayons a posteriori la communication complète avec ce que vous avez énoncé dans vos propos, notamment le processus, etc. Que nous ayons la communication en entier.

Madame CEYRAC : D'accord.

Monsieur le Maire : Nous la transmettrons. De toute façon, elle sera dans le PV. Madame CEYRAC, pour conclure.

Madame CEYRAC : J'ajouterai juste une petite chose pour l'avenir. En 2024, il y a eu 9 014 attributions à Paris contre 10 046 en 2023, c'est-à-dire qu'il y a eu plus de 1 000 attributions en moins sur tout Paris. Nous avons moins de logements que nous en avions avant et depuis le début de l'année, nous avons déjà annulé au moins une commission à la Mairie du 15^{eme} car nous n'avions qu'un seul logement. Donc, c'est plutôt en baisse.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le maire. Moi aussi je voulais commencer mon intervention en remerciant Monsieur le Maire et Madame CEYRAC de nous avoir envoyé le tableau et peut-être que l'année prochaine nous aurons la communication.

Monsieur le Maire : Step by step.

Madame BOSCHERON : Vous nous dites tous les ans que nous l'aurons.

Monsieur le Maire : Cela s'améliore, il y a le tableau déjà.

Madame BOSCHERON : Oui, tout à fait.

Monsieur le Maire : La prochaine fois, nous enverrons la communication. Mais il faut le temps de l'écrire. Bref. Nous avons compris la demande. Merci.

Madame BOSCHERON : Dans un contexte de crise du logement abordable, le nombre de demandeurs reste élevé avec 277 000 ménages inscrits comme demandeurs de logement à Paris. Ce chiffre particulièrement important est en progression par rapport aux années précédentes : 140 497 demandes émanant de ménages qui résident à Paris (12 % des ménages parisiens). Le nombre de demandeurs qui avait baissé en 2020 et 2021 après une augmentation régulière depuis les années 2000 est reparti à la hausse depuis 2022 en lien avec la crise du logement abordable et le retour de l'inflation. En ce qui concerne les demandeurs déjà parisiens, ils ont progressé de 5,5 % en 2023 contre 0,6 % en 2022. Il n'y a donc pas un manque d'attractivité pour notre ville de Paris.

Ces chiffres sont importants et c'est pour cela que l'inaction du gouvernement dans le domaine du logement est dramatique et revient à nier un droit fondamental. À Paris, nous savons combien le marché privé est défaillant, déséquilibré, asséché, incapable de répondre aux besoins du plus grand nombre qui font notre ville (salariés, étudiants, fonctionnaires). Le développement du parc public est donc un impératif absolu. Nous continuerons de produire du logement social à destination des classes populaires et moyennes. Nous

développerons l'accession sociale à la propriété à travers le bail réel solidaire. Plusieurs centaines de logements sont à pourvoir dès cette année. Nous multiplierons les acquisitions/rénovations pour lutter contre les passoires énergétiques. Nous lutterons toujours plus fortement contre les logements vacants qui empêchent de loger des habitants pour le plaisir égoïste de quelques-uns.

L'opposition de droite parisienne multiplie les fables pour justifier le fait qu'il ne faut surtout pas réguler le marché privé. Acheter des logements pour y loger les classes travailleuses serait une hérésie responsable de la montée des prix et des défaillances du marché privé. C'est le logement social qui fait augmenter les prix. Que l'on nous explique pourquoi les prix dans le marché privé dans le 7^{ème} arrondissement sont aussi élevés. Ce ne sont pas les 2,3 % de logements sociaux qui font que les prix sont si chers dans le 7^{ème}. L'encadrement des loyers serait une horreur empêchant les propriétaires d'investir. Tous ces arguments ne tiennent pas une seconde, même le journal bien nommé *Capital* le dit dans un article qui s'appelle « Location : l'encadrement des loyers est-il responsable de la pénurie des biens à louer ? ». Paris compte 25,5 % de logements sociaux. Le 15^{ème} dispose de 25 685 logements, ce qui correspond à 20,5 %. Les 260 080 logements locatifs sociaux existant se répartissent dans tous les arrondissements. Les 13^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements accueillent le plus grand nombre de logements sociaux (plus de 38 000 chacun). La stratégie de développement et d'amélioration de l'offre de logement 2035 adoptée par la Ville de Paris mi-2022 vise désormais 40 % de logements publics dont 30 % de logements locatifs sociaux à échéance de 2035. Dans ce but, Paris poursuit quatre objectifs : accroître le nombre de logements sociaux, mieux les répartir sur son territoire, produire des logements familiaux en rapport avec la demande parisienne et diversifier l'offre locative au sein d'un même immeuble pour en garantir la mixité sociale. Enfin, je pense que tous les membres de notre commission logement seront d'accord avec moi pour dire que nous sommes confrontés à des choix très difficiles devant sélectionner des candidatures parmi des situations toutes plus difficiles les unes que les autres et s'il y avait plus de logements sociaux, nous pourrions mieux répondre à ces situations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je voudrais tout de même faire quelques observations étant en à peu près total désaccord avec tout ce que vous avez dit, notamment sur le fait que le calcul du pourcentage de logements sociaux ne se fait jamais par arrondissement mais dans tout Paris. Mais si vous citez des arrondissements, ne citez pas que le 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}. Nous avons plus de logements sociaux que le 18^{ème}. Nous avons dépassé en nombre de logements sociaux le 18^{ème}. Mais ce n'est pas simplement ce que je voulais dire. Il y a dans le 10^{ème}, le 11^{ème} que connaît bien la Maire de Paris ou Paris Centre, qui est dans la même situation, 15 % de logements sociaux. Je pense que vous auriez pu citer ces arrondissements également. Deuxièmement, vous voulez 40 % de logements aidés. Avec un endettement déjà de 10 milliards et des budgets qui sont réduits de façon drastique, cela va tout de même être compliqué. Je considère effectivement que c'est parce que vous avez asséché le marché privé par des réglementations excessives et par le fait de l'augmentation, je le rappelle toujours, de la taxe foncière de 62 %. Je ne pense pas que cela facilite la réalisation de logements privés par des propriétaires et nous avons donc toute une population qui devrait effectivement être logée dans le privé qui se reporte sur le logement social. De plus, le logement, ce n'est pas que du chiffre, ce sont aussi les conditions de vie des habitants. Je voudrais bien savoir ce que pensent les Verts de la bétonisation, de la densification par les logements et les immeubles qui sont souvent construits en dépit du bon sens sur des zones qui auraient pu être végétalisées ou qui sont, en tout cas, hyper densifiées. Il en va de même

pour les équipements publics qui sont insuffisants, sur la mixité aussi qui parfois devrait être inversée et les tensions sur les secteurs de toutes sortes, les répercussions sur les espaces verts, sur les écoles, etc. Je pense donc qu'il y a tout de même aussi des sujets que vous auriez pu aborder. Vous avez fait le choix de les passer sous silence. Je pense qu'il y a aussi un accompagnement des familles de ces logements sociaux qui est totalement insuffisant aujourd'hui et qui cause beaucoup de difficultés dans les quartiers. En tout cas, il n'y a pas de vote sur cette communication. Nous allons donc passer au n° 13.

13. 2025 DAE 13 – Subventions et avenants (1 440 000 euros) avec 18 structures agissant en faveur de l'insertion des publics en grande exclusion

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit de la fondation Armée du Salut pour sa bibliothèque ressourcerie du 15^{ème} (une subvention de fonctionnement de 35 000 € pour 1 500 heures d'accompagnement) et de la fondation Falret, rue du Théâtre (70 000 € pour 3 000 heures d'accompagnement en 2025).

14. 2025 DAE 84 – Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 25.322.935 euros

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Karine LEGRAND.

Madame LEGRAND : Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui une demande de garantie par la Ville de Paris pour un emprunt de plus de 25 millions d'euros souscrit par le bailleur social Elogie-Siemp le 4 septembre dernier visant à financer des locaux commerciaux en pieds d'immeubles qui seront par la suite commercialisés par le GIE Paris Commerces ainsi qu'une crèche associative dans le 20^{ème}. La Ville se propose de garantir ce prêt de 25 322 935 € à hauteur de 50 %, soit la somme de 12 661 467,50 € pour une durée de 20 ans. Si nous comprenons l'enjeu du développement économique local, nous ne pouvons ignorer la réalité budgétaire déficitaire de la Ville de Paris. Avec une dette qui dépasse les 10 milliards d'euros, chaque nouvel engagement doit être examiné avec une extrême prudence. Dans ce contexte où la dette de la Ville atteint déjà des niveaux très préoccupants, est-il raisonnable de prendre un tel engagement financier qui repose sur la bonne ou la mauvaise gestion du bénéficiaire ? N'est-il pas hasardeux d'autoriser cette garantie d'emprunt qui fait peser un réel risque financier sur la Ville et par voie de conséquence sur les Parisiens en cas de défaillance de l'emprunteur ? Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Nous mettons en adéquation cette délibération avec celle qui concernait la DLH 106 qui modifie le règlement municipal sur les pieds d'immeubles. C'est effectivement pour continuer à soutenir les bailleurs et les petits commerces à prix accessibles qu'au travers de cette délibération la Ville apporte des garanties financières à Elogie-Siemp pour le financement de divers pieds d'immeubles. Je pense donc que cela est complémentaire à la DLH 106 que, si j'ai bien compris, la majorité de notre Conseil soutenait. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Monsieur MENUET pour la réponse.

Monsieur MENUET : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je viens d'écouter avec beaucoup d'attention l'intervention de ma collègue Karine LEGRAND. Elle pose la seule question qui vaille : est-ce bien raisonnable ? Est-ce que dans la situation financière dans laquelle se trouve Paris aujourd'hui il est responsable d'engager encore un peu plus les finances de la Ville sur un emprunt de 25 millions d'euros dont 12,6 millions garantis par le contribuable parisien ? La vérité est que cette délibération est un nouvel exemple de l'inefficacité et des contradictions de cette majorité municipale. Depuis des années, elle s'acharne sur les commerçants : augmentation des redevances de terrasse, contraintes, nouvelles normes toujours plus lourdes. Résultat, des locaux commerciaux restent vides et dans le 15^{ème} les propriétés de bailleurs sociaux de la Ville de Paris sont pléthores : 3, rue Léon-Lhermitte, vide depuis quatre ans ; 129 rue Saint-Charles, vide depuis 8 ans ; 80, rue Balard, vide depuis un an et demi. Mais plutôt que de remettre en cause cette politique, elle persiste et signe. Elle invente une usine à gaz où la Ville via un bailleur social rachète ces locaux et les commercialise elle-même. Mais enfin, ce n'est pas son rôle ! Et ce n'est pas une théorie, cela est une vraie réalité. Je vous donne un exemple, un seul, mais il est édifiant. Valérie BAUDARD, qui est artisan chocolatière, s'est installée dans un local rue André-Theuriet, local bailleur social de la Ville. Elle y a cru. Elle a investi près de 100 000 € de sa poche pour aménager un local livré brut. Elle a tout fait dans les règles. Aujourd'hui, alors qu'elle se bat pour faire vivre son commerce, son bailleur social l'assigne en justice pour l'expulser. Une procédure sans dialogue alors qu'elle rembourse déjà sa dette. Voilà la réalité de la politique de la Mairie de Paris : on prétend soutenir le commerce mais dans les faits, on l'étrangle. Et pendant ce temps, la Ville continue d'engager ses finances sur des garanties d'emprunts : 12,6 millions d'euros de garanties par le contribuable. Mais que se passe-t-il si la société défaillie ? Si elle ne peut plus rembourser ? C'est la Ville qui paiera et donc les Parisiens. Ces garanties ne sont pas de simples formalités comptables, elles font peser un vrai risque financier sur la collectivité tout entière. Ce qu'attendent les commerçants, ce n'est pas une Ville qui joue au promoteur immobilier, c'est une Ville qui les écoute, qui leur donne de la visibilité et qui leur fait confiance. Nous, nous pensons que la clé, c'est le travail, l'initiative, le mérite. Ce n'est pas à la Mairie de tout régenter, de tout contrôler. Et ce n'est pas elle qui décide qui a le droit de réussir et qui a le droit d'échouer. Et puis, il y a la dette de 10 milliards d'euros. Nous ne pouvons plus continuer comme cela. À un moment donné, il faut dire stop. On ne gère pas une Ville en accumulant les emprunts et en reportant les problèmes sur les générations futures. Imaginez une famille qui vit déjà à découvert mais qui continue de prendre des crédits pour payer ses courses. Au début tout va bien mais un jour la banque dit stop et, là, c'est le surendettement et la faillite. Et Paris en est là. Alors non, nous ne voterons pas cette délibération parce que ce n'est pas ce que nous voulons pour Paris. Nous souhaitons une ville où l'on encourage le commerce, où l'on protège ceux qui entreprennent, où l'on cesse d'opposer les valeurs sociales aux réalités économiques, une ville où l'on récompense ceux qui travaillent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. Je soumets donc cette délibération à votre vote avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté à la majorité.

15. 152025004 – Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du mardi 6 mai 2025

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Marie-Caroline DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, tout d'abord, je profite de cette délibération pour saluer les acteurs associatifs du 15^{ème} investis dans le comité d'initiative et de consultation de l'arrondissement et spécialement les trois secrétaires permanents qui l'animent. Au-delà des réunions plénières, les associations du CICA 15 se réunissent au sein de groupes de travail thématiques. Cette configuration leur permet ainsi de réfléchir à l'élaboration des questions à proposer pour les CA CICA. Les trois groupes de travail actuellement en fonctionnement portent sur les thématiques famille, information et communication et urbanisme, environnement, logement social. Les associations membres du groupe urbanisme s'impliquent régulièrement dans les processus de concertation. Le Plan local d'urbanisme bioclimatique qui a fait l'objet d'une longue procédure de ce type n'en est qu'un exemple. Fruit de leurs différentes expériences, les Amis du Champ-de-Mars et Respiration 15 ont souhaité vous soumettre, Monsieur le Maire, la question que nous sommes invités à voter ce soir. Elle porte sur la prise en compte des remontées des concertations citoyennes dans la politique publique sur les sujets liés à l'urbanisme, notamment les contributions des associations et la prise en compte des recommandations des commissions d'enquête. Par ce débat, il sera intéressant d'apprécier comment la démocratie participative s'illustre, particulièrement en matière d'urbanisme. C'est pourquoi je vous invite, mes chers collègues, à adopter cet ordre du jour du prochain CA CICA qui, comme vous le disiez, aura lieu le mardi 6 mai. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Je soumets cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

16. 2025 DDCT 47 – Financement de 70 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 358 700 euros à 59 associations)

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit de deux postes d'adultes relais pour CASP Arapej, déploiement de Micro-folies.

17. 2025 DDCT 49 – Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires – Subventions (79 400 euros) à 12 associations

Monsieur le Maire : Il y a une extension du FPH aux QPV du 15^{ème}. L'association Léo Lagrange qui gère le FPH dans le 14^{ème} prendra en charge de manière temporaire l'instruction des dossiers du 15^{ème}. En 2024, trois projets ont été soutenus dans le 15^{ème} : Pour nous, Le Village et Propulsion 15^{ème}. L'objectif de 2025 est de passer à six projets pour 5 300 €. Madame ROY.

Madame ROY : Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion de cette délibération, je voudrais rappeler que la Ville de Paris est allée un peu plus loin que la stricte politique de la ville de l'État en créant le pacte parisien pour les quartiers populaires qui représente tout de même 35 quartiers populaires, 16 secteurs qui sont dits en veille dans 10 arrondissements et 20 % de la population parisienne, donc 400 000 habitants. Dans le 15^{ème}, les quartiers populaires sont les quartiers Périchaux Brancion et Falguière. Par ce pacte, la Ville de Paris réaffirme son engagement à faire plus, à faire mieux et à faire ensemble avec les habitants des quartiers populaires. Il s'agit donc vraiment d'une politique avec des interventions renforcées dans des quartiers qui peuvent concentrer des fragilités économiques et sociales avec une ambition : de faire vivre concrètement la justice sociale et l'équité entre

les territoires pour qu'aucun quartier ne se sente délaissé. L'exécutif municipal s'est engagé à investir 25 % de son plan d'investissement sur la mandature et d'immobiliser davantage de crédits dans le cadre notamment de projets du budget participatif. Dans cet objectif, le fonds de participation des habitants a été abondé à la fois par la Ville et par l'État. Cela a été réaffirmé à la fois dans le pacte parisien et bien sûr dans le contrat de ville. Il s'agit d'un engagement qui est prioritaire pour la Ville de Paris pour s'appuyer sur la participation citoyenne et les dynamiques territoriales. Il est vrai que ce fonds permet de financer des petits projets mais qui sont à l'initiative des habitantes et des habitants notamment pour animer, faire vivre leur quartier au travers des fêtes de quartier, des manifestations culturelles ou sportives, des actions éducatives de prévention. Il y a tout de même eu une croissance en 2024 avec 160 projets soutenus, soit plus 15 %. Et comme vous l'avez rappelé, il y a eu trois projets en 2024 et il y en aura six en 2025. Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, je vous invite à voter cette délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Je pense que je suis rapporteure de cette délibération mais Madame ROY l'a fait pour moi. Grâce à la détermination sans faille du maire, deux quartiers prioritaires de la ville ont été attribués en janvier 2024 au 15^{ème} arrondissement à Brancion Bartholomé et Falguière. Ceux-ci s'ajoutent aux quartiers populaires de la ville. Cela permet de mettre en place des dispositifs et des financements pour soutenir plus particulièrement ces quartiers. La délibération de ce jour concerne le FPH (fonds de participation des habitants) du 15^{ème} pour 2025. Ce fonds est destiné à soutenir des actions, pas forcément grandes mais nombreuses, qui sont initiées par des habitants de ces quartiers avec un financement État/Ville. Ces actions portées par des associations locales peuvent être des animations, des actions culturelles ou éducatives ou de prévention, etc. pour favoriser la cohésion sociale de ces quartiers. Pour la première année de mise en place de ces quartiers prioritaires de la ville, trois projets d'habitants ont été retenus avec les associations Pour nous, Le Village et Propulsion 15. Pour 2025, le Fonds de participation des habitants a pour objectif de financer six projets, donc le double, pour un montant total de 5 300 € (1 800 € pour la préfecture Paris Île-de-France et 3 500 venant de la Ville de Paris). En attendant l'ouverture d'un centre social et culturel à Falguière, c'est l'association Léo Lagrange, qui gère le centre socioculturel du 14^{ème}, qui porte les projets du 14^{ème} et du 15^{ème}. Bien sûr, je vous invite, mes chers collègues, à voter cette délibération.

Monsieur le Maire : Je vous remercie mais il est vrai que l'on aurait pu choisir une association du 15^{ème}, même à titre provisoire, étant donné que l'étude récente qui a été confiée à l'Atelier nous a réaffirmé que le quartier Falguière présentait, je cite, « *un tissu associatif assez riche* ». Donc même de façon assez provisoire, il aurait été possible, je pense, de choisir une association du 15^{ème}. J'espère que le 133 Falguière pourra prendre assez vite le relais. Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

18. 2025 DDCT 73 – Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal « Le Patronage Laïque Jules Vallès » situé 72, avenue Félix Faure, Paris 15^{ème}

Monsieur le Maire : J'informe notre Conseil que Madame TORANIAN, qui est membre du conseil d'administration, ne participera pas au vote. Y a-t-il des interventions ?

19. 2025 DASCO 18 – Collèges publics parisiens – Subventions d'équipement (17 200 euros) et subventions pour travaux (227 076 euros)

Monsieur le Maire : Avec des subventions pour travaux pour André-Citroën (14 042 €), Claude-Debussy (2 318 €), Georges-Duhamel (3 279 €), Guillaume-Apollinaire (22 647 €), de Staël (6 842 €).

Nous allons maintenant étudier de façon groupée cinq délibérations, de la 20 à la 24, qui sont des subventions à des établissements de la petite enfance.

20. 2025 DFPE 50 – Subventions (8 652 864 €), avenant n°1 avec l'association ABC PUERICULTURE (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile

21. 2025 DFPE 51 2025 DFPE/DSOL 51 – Subventions (138 650 euros) et conventions à six associations, pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques, etc.

22. 2025 DFPE 54 – Subvention (2 032 492 euros), avenant n° 1 à l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris (U.D.A.F de Paris) (9^e) pour ses onze établissements d'accueil du jeune enfant

23. 2025 DFPE 73 – Subventions (713 754€), avenant n°1 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15^e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

24. 2025 DFPE 81 – Subvention (6 733 046 euros) et avenant n°1 à l'association Crescendo (10^e) pour ses 22 établissements d'accueil du jeune enfant

25. 2025 DSOL 19 – Subvention d'investissement et CPO avec la Fondation Saint Jean de Dieu pour la restructuration, la surélévation et l'extension du Centre Sainte Germaine (15^e)

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC a la parole.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la maison Sainte-Germaine qui était gérée par la fondation Benoit Menni est depuis 2023 gérée par la fondation Saint-Jean-de-Dieu. La maison Sainte-Germaine que tout le monde connaît dans notre arrondissement accueille des adultes atteints de handicap moteur ou mental ou cognitif et avait besoin d'une rénovation importante et d'agrandissement de ses locaux. Cela permettra à ce foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie d'accueillir dans de meilleures conditions avec des chambres seules, par exemple, et en plus grand nombre (10 places de plus). Je me réjouis du commencement des travaux qui sont prévus malheureusement depuis de longues années.

Monsieur le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, la réponse de la rapporteure, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE.